



*centre d'enseignement  
artistique intercommunal  
du pays de Cajarc*

# Règlement des études

*Centre d'Enseignement Artistique  
Intercommunal du Pays de Cajarc*

2023 - 2024

Adresse : 16 Avenue de la Gare - 46160 CAJARC  
Tél : 05 65 11 05 24 – mail : [administration@arts-et-scene.fr](mailto:administration@arts-et-scene.fr)  
Site : <https://www.arts-et-scene.fr>  
Siret : 41398227300026 - APE : 8552Z



## **PREAMBULE**

## **PRESENTATION**

**LIEU D'ENSEIGNEMENT**

**OFFRE DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT**

## **PARTIE 1 – PARCOURS MUSIQUE**

**PRATIQUE INSTRUMENTALE**

**PRATIQUE COLLECTIVE**

**FORMATION MUSICALE**

**ORGANISATION DES ETUDES**

**CURSUS COMPLET**

- FONCTIONNEMENT
- EVALUATION DU CURSUS COMPLET
- SCHEMA DU CURSUS COMPLET

**CURSUS PERSONNALISE**

- FONCTIONNEMENT

## **PARTIE 2 – PARCOURS DANSE**

- FONCTIONNEMENT
- EVALUATION
- SCHEMA DU PARCOURS DANSE

## **PARTIE 3 – PARCOURS THEATRE**

- FONCTIONNEMENT

## **PARTIE 4 – MANIFESTATIONS PUBLIQUES**

**MANIFESTATIONS INTERNES**

**REPRESENTATIONS PUBLIQUES ET PARTENARIATS**

## **PREAMBULE**

Le centre d'enseignement artistique intercommunal du pays de Cajarc Arts & Scène a pour objet l'éducation artistique avec comme disciplines la musique, la danse et le théâtre.

C'est un lieu d'apprentissage, d'épanouissement, de partage, de découverte artistique et d'ouverture culturelle. C'est également un lieu de vie dont l'organisation des études permet à chacun de s'engager et de suivre dans les meilleures conditions le parcours choisi.

Il donne accès à de nombreuses disciplines aussi bien individuelles que collectives à destination des enfants, adolescents et adultes.

Riche des 3 disciplines enseignées, il encourage l'échange et la complémentarité entre les différentes pratiques artistiques.

Le centre d'enseignement s'attache, en proposant plusieurs parcours d'apprentissage, à suivre les recommandations du ministère de la Culture tout en s'adaptant aux particularités de son territoire.

## **PRESENTATION**

Le règlement des études du centre d'enseignement artistique Arts & Scène est rédigé par le directeur et les membres du bureau de l'association en concertation avec l'équipe pédagogique.

Ce règlement fixe les modalités du fonctionnement pédagogique du centre d'enseignement artistique Arts & Scène en complément du règlement intérieur. Il a pour fonction de décrire les objectifs des différents parcours d'apprentissage en s'inspirant des textes référents en matière d'enseignement artistique spécialisé, à savoir :

- **Le SNOP (Schéma National d'Orientation Pédagogique)**
- **La charte de l'éducation artistique**
- **La charte des écoles de musique du département du Lot**

Ce document sert également à définir les conditions d'apprentissage en déterminant les étapes de la formation et les compétences visées.

Lors de l'inscription au centre d'enseignement artistique Arts & Scène, chaque élève s'engage à respecter le présent règlement des études. Les représentants légaux prennent le même engagement pour leur(s) enfant(s).

A titre exceptionnel, les contenus d'un parcours peuvent être modulés, en accord avec les membres du bureau, le directeur et l'équipe pédagogique, afin de permettre à l'élève de continuer son apprentissage.

## **LIEU D'ENSEIGNEMENT**

La grande majorité des cours sont dispensés dans les locaux du centre d'enseignement artistique intercommunal du pays de Cajarc Arts & Scène, à l'adresse suivante :

16 avenue de la gare, 46160 Cajarc.

Cependant, par volonté d'être au plus proche de la population du territoire, certains cours et spectacles peuvent être dispensés dans d'autres lieux en lien avec le rayonnement de l'établissement.

## **OFFRE DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT**

Le centre d'enseignement artistique Arts & Scène propose 3 parcours d'apprentissage différents, à savoir :

- Le parcours musique
- Le parcours danse
- Le parcours théâtre

Chaque parcours est structuré dans le but d'apporter un enseignement de qualité en plaçant l'élève au centre du dispositif afin qu'il devienne acteur de son apprentissage.

Les professeurs adaptent leurs supports en fonction de l'élève tout en respectant les objectifs d'apprentissage afin de constituer un socle de connaissances.

Au cours de sa formation, l'élève va participer à des actions pédagogiques variées en abordant des notions comme l'écoute, la découverte, la création, l'improvisation et la mémorisation.

En participant à des cours individuels et collectifs tout au long de l'année, il prendra part également à des projets pédagogiques et artistiques ponctuels (intervention d'artiste durant un cours, projet hors-les murs en partenariat avec des acteurs culturels, master class, ...).

De plus, l'élève sera amené, dès le début de son apprentissage, à présenter en public son activité artistique afin d'être sensibilisé à jouer sur scène en situation de spectacle.

La formation de l'élève s'inscrit dans une continuité pédagogique propice à l'acquisition de compétences indispensables pour une pratique artistique autonome de qualité.

## **PARTIE 1 – PARCOURS MUSIQUE**

L'enseignement de la musique au sein du centre d'enseignement artistique a pour vocation d'apporter aux élèves les connaissances, savoirs et compétences nécessaires à la pratique musicale amateur. Cet enseignement initial repose sur l'acquisition de savoirs-être et savoirs faire.

La continuité du cursus au sein du parcours musique donne à l'élève une vision à long terme de son apprentissage et de sa formation.

### **PRATIQUE INSTRUMENTALE / VOCALE**

Accordéon Diatonique	Clarinette	Guitare acoustique	Percussions	Piano
Batterie	Flute à bec	Guitare électrique	Saxophone	Violon
Chant	Flûte traversière	Guitare basse	Trompette Tuba	Violoncelle

### **PRATIQUE COLLECTIVE**

Atelier Cordes	Atelier Musiques Actuelles	Atelier Voix
Atelier Grands vents	Atelier Percussions	Orchestre
Chorale		

\*Les cours peuvent être annulés faute du nombre suffisant de participants.

### **FORMATION MUSICALE**

Elle se pratique en groupe. Elle est composée de 3 modules complémentaires qui permettent à l'élève d'aborder des notions rythmiques, théoriques et vocales.

<b>Module 1</b>	<b>Module 2</b>	<b>Module 3</b>
Rythmes et percussions	Théories et mise en pratique avec instrument	Chant, respiration, posture

## **ORGANISATION DES ETUDES**

Lors de l'entrée en parcours musique au sein du centre d'enseignement artistique, l'élève est positionné au sein d'un cursus d'apprentissage et d'un niveau correspondant à ses caractéristiques après discussion entre les responsables légaux et l'équipe pédagogique. L'apprentissage de deux instruments est soumis à conditions (pratique régulière et assidue, implication dans la vie artistique de l'école, ...), selon les places disponibles et après validation de la direction.

Le professeur en charge du cours est libre d'accepter ou non la présence d'un parent durant le cours. Cependant, la présence des parents dans la salle de cours ne peut être qu'exceptionnelle et ne doit en rien compromettre l'apprentissage de l'élève.

2 cursus sont proposés au sein du parcours Musique :

- Cursus complet
- Cursus personnalisé

## **CURSUS COMPLET**

### **FONCTIONNEMENT**

Le cursus complet est à destination des enfants, adolescents et étudiants de moins de 21 ans uniquement. Le positionnement au sein du cursus complet est décidé en fonction des caractéristiques de l'élèves (âge, niveau, ...) et après discussion avec les responsables légaux, l'équipe pédagogique et la direction.

Le cours de formation musicale fait partie du cursus complet. Il n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

La pratique collective est facultative en cycle 1 (à partir de la 2<sup>ème</sup> année) mais obligatoire en cycle 2.

Pour les nouveaux élèves, l'entrée directe en cycle 2 et 3 se fera sous conditions, après évaluation des connaissances. La décision finale sera prise en concertation avec l'équipe pédagogique et après arbitrage de la direction.

Dans le cadre du cursus complet, une rencontre parent(s) / élève(s) et professeur(s) est organisée une fois par an, en milieu d'année scolaire à partir du cycle découverte (initiation).

Le cursus complet se structure de la manière suivante :

- **Eveil musical : Cycle de sensibilisation**

Public : De la Moyenne section et la Grande section de Maternelle

Durée : 1 à 2 ans

Durée hebdomadaire : 45 minutes

Ce cours de sensibilisation est un cours collectif qui s'adresse aux plus jeunes et propose une rencontre avec la musique de façon variée et ludique à travers le chant, la danse et le jeu. Les premières notions artistiques et la mise en place d'un vocabulaire musical en sont le résultat.

*A l'issue de l'année passée en éveil musical, l'élève pourra s'inscrire en initiation afin de débiter une pratique instrumentale ou vocale après validation de l'équipe pédagogique.*

- **Initiation : Cycle de découverte**

Public : CP, CE1

Durée : 1 à 2 ans

Durée hebdomadaire : de 20 min à 2h par semaine en moyenne

L'initiation instrumentale / vocale permet à l'élève de se sensibiliser à un instrument / voix et d'aborder les premières notions techniques dans un répertoire adapté.

Ce cycle d'initiation est structuré de la manière suivante :

- Une pratique instrumentale de 20 / 30 min en pratique individuelle ou 1 heure en pédagogie de groupe (3 élèves).
- Un cours de formation musicale composé de 3 modules. Ce cours n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

- **Cycle 1 : Cycle d'apprentissage**

Public : à partir du CE1

Durée du cycle : 3 à 6 ans en moyenne

Durée hebdomadaire : de 1h30 à 3 heures en moyenne

Le cycle 1 permet de susciter et construire la motivation tout en établissant les fondamentaux d'une pratique instrumentale / vocale. L'acquisition d'une méthode d'apprentissage est le premier pas qui mène à l'autonomie.

L'oralité puis le codage, ainsi que le collectif sont les outils principaux utilisés.

Le cycle 1 est structuré de la manière suivante :

- Un cours de pratique instrumentale / vocale d'une durée de 30 minutes en pratique individuelle ou 1 h en pédagogie de groupe (3 élèves).
- Un cours de Formation Musicale composé de 3 modules complémentaires. Ce cours n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.
- Un cours de pratique collective est possible à partir de la seconde année du cycle après concertation de l'équipe pédagogique.

*L'évaluation de l'élève est continue et le passage en cycle 2 est conditionné à la réussite d'un examen de fin de cycle 1.*

## - **Cycle 2 : Cycle d'apprentissage et d'approfondissement**

Public : Elèves ayant validé le cycle 1 ou pouvant attester d'un niveau équivalent après évaluation des connaissances.

Durée du cycle : 3 à 6 ans en moyenne

Durée hebdomadaire : de 2 à 4 heures par semaine en moyenne

Le cycle 2 permet de renforcer les acquis et de compléter les études du cycle 1. L'acquisition de références artistiques en complément du développement de la pratique instrumentale / vocale permet à l'élève de tendre vers une pratique autonome.

Il permet de construire les bases du projet personnel artistique de l'élève.

Le cycle 2 est structuré de la manière suivante :

- Un cours de pratique instrumentale / vocale d'une durée de 30 min en pratique individuelle ou 1h en pédagogie de groupe (3 élèves).

- Un cours de formation musical composé de 3 modules complémentaires. Ce cours n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

- Un cours de pratique collective.

*L'évaluation de l'élève est continue et le passage en cycle 3 est conditionné à la réussite d'un examen de fin de cycle 2.*

## - **Cycle 3 : Cycle de perfectionnement**

Public : Elève ayant validé le cycle 2 ou pouvant attester d'un niveau équivalent après évaluation des connaissances.

Durée : 1 à 3 ans

Durée hebdomadaire : 45 minutes à 2 heures. Elle varie en fonction du projet artistique de l'élève.

Cette troisième étape consiste à compléter les études et apprentissages menés en cycle 2 et à développer le projet personnel de l'élève. La durée du cours de pratique instrumentale / vocale est de 45 min par semaine et doit être complétée par une pratique collective.

La pratique d'ensemble est indissociable de la réussite du projet personnel.

## EVALUATION CURSUS COMPLET

L'évaluation est inhérente à la pédagogie et aux apprentissages. Elle permet à l'élève de conscientiser les progrès réalisés et les compétences acquises.

Durant une période d'apprentissage (cycle 1 et 2), l'élève inscrit **en cursus complet** est évalué sous différentes formes.

Des examens de fin d'année peuvent être proposés par l'équipe pédagogique dans l'optique d'un changement de cycle.

### - **Durant le cycle d'apprentissage :**

Chaque année, les acquisitions et compétences musicales des élèves inscrits en cursus complet sont évalués de manière continue par leurs professeurs.

#### - L'évaluation continue et formative :

Elle se déroule durant les cycles de découverte et d'apprentissage (cycle 1 et cycle 2) tout au long de l'année. Elle concerne la pratique instrumentale / vocale, la formation musicale et la pratique collective. Sous forme d'appréciation remplie par les professeurs en charge de la scolarité de l'élève elle sera transmise à la famille en fin d'année.

La rétroaction et l'auto-évaluation qu'induit l'évaluation continue permet à l'élève de faire le point sur sa progression et aux professeurs d'adapter si nécessaire le contenu pédagogique.

### - **A la fin du cycle d'apprentissage :**

En fin de cycle d'apprentissage (cycle 1 et cycle 2) et en complément de l'évaluation continue formative, une évaluation sommative est mise en place dans l'optique de valider la fin de cycle d'apprentissage. Elle concerne la pratique instrumentale / vocale, la formation musicale et la pratique collective.

#### L'évaluation sommative :

*« Cette évaluation s'inscrit le plus souvent à la fin d'une période d'apprentissage et elle vise à vérifier les compétences acquises, c'est un outil de mesure des acquis »*

Elle est inhérente au passage d'examen de fin de cycle d'apprentissage. Elle se présente sous forme d'épreuve avec un jury en complément de l'évaluation continue. Cette évaluation peut-être en condition de représentation publique. Le contenu et les critères d'évaluation sont donnés à l'élève afin qu'il puisse préparer au mieux son épreuve. Le jury invité donne un avis qui sera croisé avec les professeurs en charge de la scolarité de l'élève et la direction.

### **Validation d'un cycle 1 et passage au cycle 2**

Le passage au cycle 2 est conditionné par les :

- Validation de l'examen de fin de cycle 1 en pratique instrumentale / vocale
- Validation de l'examen de fin de cycle 1 en formation musicale

### **Validation d'un cycle 2 et passage au cycle 3**

Le passage au cycle 3 est conditionné par les :

- Validation de l'examen de fin de cycle 2 en pratique instrumentale / vocale
- Validation de l'examen de fin de cycle 2 en formation musicale
- Validation de l'examen de fin de cycle 2 en pratique collective

# SCHEMA DU CURSUS COMPLET MUSIQUE

## **EVEIL**

(MS, GS Maternelle)

Cycle de sensibilisation musicale  
Activité sensorielle, corporelle et vocale

### **VALIDATION DU CHOIX INSTRUMENTAL PAR L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

## **INITIATION**

(CP, CE1)

### **Cycle de découverte**

Instrument / voix : découverte d'un instrument  
Formation Musicale et jeu d'ensemble

## **CYCLE 1**

***Construire la motivation et la méthode, constituer les bases de pratique et de culture.***

### **Cycle d'apprentissage**

Instrument / voix : Base de la technique instrumentale / vocale - Découverte des répertoires en lien avec l'instrument

Formation Musicale : De l'oralité au codage musical

Pratique collective (à partir de la 2<sup>ème</sup> année du cycle 1 après validation de l'équipe pédagogique) : Jeu d'ensemble

### **EXAMEN FIN DE CYCLE 1**

## **CYCLE 2**

***Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant l'ouverture culturelle, l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des fondamentaux d'une pratique autonome. Définition des bases du projet personnel artistique.***

### **Cycle d'apprentissage et d'approfondissement**

Instrument / voix : Approfondissement de la technique instrumentale / vocale et développement de la sensibilité artistique

Formation Musicale : Approfondissement des connaissances théoriques et harmoniques

Pratique collective : Tenir sa place dans un ensemble musical

### **EXAMEN FIN DE CYCLE 2**

## **CYCLE 3**

***Développer un projet artistique personnel, Accéder à une pratique autonome de qualité. S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur, pouvoir évoluer vers la pratique en qualité d'amateur autonome.***

### **Cycle de perfectionnement**

# CURSUS PERSONNALISE

## FONCTIONNEMENT

Tout élève majeur (sauf étudiant de moins de 21 ans) se verra positionné dans le cursus personnalisé

- **Pour les enfants et adolescents**, l'inscription uniquement au cours de formation musicale, à une pratique collective seule ou à un cours de pratique instrumentale / vocale seule est possible en fonction des places disponibles.

Cependant, ce cursus n'est pas priorisé pour les enfants / adolescents. En effet, la complémentarité des enseignements et la transversalité des pratiques sont des éléments essentiels à la formation du musicien de demain.

Le centre Arts & Scène se réserve le droit d'en refuser l'accès faute de places suffisantes.

- **Pour les adultes de 21 ans et plus, deux possibilités :**

- Pratique unique

- Pratiques variées

**1<sup>ère</sup> possibilité : Pratique unique**

<b><u>Pratique instrumentale / vocale seule</u></b>
30 min individuelle ou 1h en pédagogie de groupe

Ou

<b>* <u>Pratique collective seule</u></b>
1h de pratique d'ensemble

Ou

<b>* <u>Formation musicale Adulte seule</u></b>
1h de pratique d'ensemble

**2<sup>ème</sup> possibilité : Pratiques variées**

<b><u>Pratiques variées (plusieurs pratiques possibles)</u></b>		
<b>Pratique instrumentale / vocale</b>	<b>* Pratique collective</b>	<b>* Formation musicale Adulte</b>
30 min individuelle ou 1h en pédagogie de groupe	1h de pratique d'ensemble	1h de pratique d'ensemble

\* Les cours peuvent être annulés faute du nombre suffisant de participants

# **PARTIE 2 – PARCOURS DANSE**

## **FONCTIONNEMENT**

Le parcours danse est à destination des enfants, adolescents et adultes du centre d'enseignement artistique Arts & Scène.

Le positionnement au sein du parcours danse est décidé en fonction des caractéristiques de l'élève et après discussion avec les responsables légaux, l'équipe pédagogique et la direction.

Il se structure de la manière suivante :

### **- Eveil à la danse et initiation : Cycle de sensibilisation**

Public : Enfant de 5 à 7 ans

Durée du cycle : 1 à 2 ans

Durée hebdomadaire : 1h / semaine

En dehors de tout apprentissage technique spécifique, ce cours vise à sensibiliser l'enfant aux fondamentaux de tout type de danse. A travers le mouvement, l'espace, la musique et l'interaction aux autres, ce cycle met en avant une approche sur l'exploration et la créativité.

Le cycle de sensibilisation à la danse se compose de deux années d'apprentissage. La première année est consacrée à la sensibilisation et la découverte. La seconde année consiste à approfondir les acquisitions de la première année avec une attention particulière concernant l'approche et la qualité du mouvement.

### **- Cycle 1 : Cycle d'apprentissage danse classique**

Public : Enfant / adolescent 8 ans à 13 ans

Durée du cycle : 3 à 5 ans en moyenne

Durée hebdomadaire : 1h / semaine

Précédé ou non du cycle de sensibilisation et de l'année d'initiation, ce cycle permet à l'élève d'aborder les premières notions techniques et artistique de la danse classique. L'écoute, le ressenti, le mouvement et la compréhension de l'espace sont les notions abordées en complément de l'apport technique.

*Le dernier cours avant chaque période de vacances scolaires est ouvert aux parents afin de permettre à chacun de voir l'évolution des apprentissages de son enfant.*

Des stages peuvent être organisés en complément des temps d'apprentissages habituels.

- **Cours adolescents / adultes :**

Précédé ou non du cycle 1, ce cours est à destination des élèves adolescents de plus de 14 ans et des adultes du centre d'enseignement artistique Arts & Scène. Il donne accès à un cours hebdomadaire de danse classique / contemporain.

Public : Adolescent de plus de 14 ans /Adulte

Durée hebdomadaire : 1heure 30 minutes

Esthétique : Danse classique / contemporaine

En s'appuyant sur des fondamentaux, ce cours permet à l'élève de façonner des compétences indispensables à l'expression artistique. L'acquisition d'outils techniques et artistiques permet à l'élève de construire un socle de compétences transversales à différentes danses et esthétiques.

## EVALUATION :

En cours de cycle : Appréciation et évaluation continue.

En fin de cycle 1 : La validation du cycle 1 se fait sous forme d'examen de fin de cycle en complément de l'évaluation continue.

## SCHEMA DU PARCOURS DANSE

### **EVEIL DANSE**

MS, GS Maternelle  
(5,6 ans)

#### **Cycle de sensibilisation**

Activité sensorielle, corporelle

### **INITIATION DANSE**

CP, CE1  
(6,7 ans)

#### **Cycle de sensibilisation**

Activité corporelle, mouvement et déplacement dans l'espace

## **VALIDATION DU PASSAGE EN CYCLE 1 PAR L'EQUIPE PEDAGOGIQUE**

### **CYCLE 1**

(8-13 ans)

*Construire la motivation, constituer les bases de la pratique.*

#### **Cycle d'apprentissage**

Acquisitions de notions techniques et artistiques de la danse classique

## **EXAMEN FIN DE CYCLE 1**

**Fin du parcours d'apprentissage enfant / jeune adolescent**

### **COURS ADO / ADULTE**

(A partir de 14 ans)

Acquisitions de notions techniques de la danse classique et contemporaine  
Acquisition d'outils d'expression artistique et développement d'une sensibilité artistique

## **PARTIE 3 – PARCOURS THEATRE**

### **FONCTIONNEMENT**

Le parcours Théâtre est organisé sous forme d'ateliers hebdomadaires ou mensuels.

L'improvisation est au cœur de l'enseignement, il permet d'être à l'écoute et attentif, d'être en capacité d'entrer dans l'histoire qui se construit à plusieurs et ainsi trouver sa place dans le collectif.

<b>Atelier</b>	<b>Théâtre enfant</b>	<b>Théâtre adolescent</b>	<b>Théâtre adulte</b>
<b>Public</b>	Elémentaire	Collège	Adulte
<b>Durée hebdomadaire</b>	1 heure 30 minutes	1 heure 30 minutes	/
<b>Durée mensuelle</b>	/	/	4 heures

*Les cours peuvent être annulés faute du nombre suffisant de participants.*

L'enseignement se fait de manière hebdomadaire pour les enfants et adolescents. Concernant les adultes, la répartition des heures d'enseignement se décide en début d'année d'apprentissage.

Des stages peuvent être proposés en dehors des temps d'apprentissage habituels.

## **PARTIE 4 – MANIFESTATIONS PUBLIQUES**

Tout au long de l'année scolaire, le centre d'enseignement artistique Arts & Scène organise des auditions et manifestations publiques.

La manifestation publique mobilise et valorise les élèves en les plaçant au centre de leur apprentissage.

Les élèves du centre d'enseignement artistique Arts & Scène participent aux représentations publiques, manifestations internes en fonction du parcours, du cursus et du cours de pratique instrumentale / vocale. Une dérogation est possible après validation de l'équipe pédagogique, de la direction et des membres du bureau.

Lors des représentations publiques, l'interdisciplinarité est favorisée.

La transversalité des disciplines est un élément essentiel. La richesse d'une activité est au service d'une autre pour une restitution publique de qualité.

### **MANIFESTATIONS INTERNES**

Organisées par l'équipe pédagogique, les manifestations internes permettent aux élèves de se produire en public dès le début de la scolarité. Ces manifestations peuvent être sous forme de restitution individuelle ou collective.

Elles constituent un élément important de l'apprentissage et de la découverte du monde artistique.

### **REPRESENTATIONS PUBLIQUES ET PARTENARIATS**

Riche d'un réseau artistique conséquent sur son territoire, le centre d'enseignement Arts & Scène s'attache à construire et favoriser des partenariats. En ce sens, de nombreuses manifestations publiques se déroulent avec d'autres acteurs du territoire afin d'immerger les élèves au cœur du monde du spectacle. Ces manifestations priorisent le jeu d'ensemble et permettent aux élèves de trouver leur place dans un collectif.

# SIGNATURE DU REGLEMENT DES ETUDES

## CONSENTEMENT DE L'ELEVE MAJEUR

Nom et prénom..... Né(e) le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Adresse : .....

- Confirme avoir pris connaissance du règlement des études du Centre d'Enseignement Artistique Intercommunal du Pays de Cajarc Arts & Scène.
- Confirme être d'accord et suivre le règlement des études du Centre d'Enseignement Artistique Intercommunal du Pays de Cajarc Arts & Scène

Fait à Cajarc le :

Signature

-----

## AUTORISATION PARENTALE POUR LES ENFANTS MINEURS :

Nom et prénom.....

Déclare être le représentant légal de l'enfant

Nom et Prénom ..... Né(e) le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

- Confirme avoir pris connaissance du règlement des études du Centre d'Enseignement Artistique Intercommunal du Pays de Cajarc Arts & Scène.
- Je donne mon accord en qualité de responsable légale du mineur que je représente pour suivre le règlement des études du Centre d'Enseignement Artistique Intercommunal du pays de Cajarc Arts & scène

Fait à Cajarc le :

Signature